



## Compte rendu du CHSM du 18 octobre 2011

Le CHSM s'est réuni en réunion plénière le 18 octobre 2011 pour la présentation de l'enquête TMS que l'administration avait initiée dans les 280 abattoirs de boucherie en France, mais aussi pour présenter les travaux en cours des différents groupes de travail (le droit de retrait, pénibilité et agressions sexuelles).

En préalable, l'intersyndicale, à l'initiative de la FSU, a présenté une motion à la présidente du CHSM dénonçant les non-renouvellements de contrat CDD de nos collègues contractuels ayant déclarés une maladie professionnelle (TMS) ... à voir en annexe.

Nous avons demandé son intervention auprès du ministre, elle nous a assuré de porter nos revendications auprès de la DGAL et au plus haut niveau de notre ministère.

La FSU prend l'engagement de demander une audience auprès de Madame Pascale BRIAND directrice de la DGAL sur la gestion des emplois précaires dans les abattoirs.

### Présentation de l'enquête TMS dans les abattoirs de boucherie en France

Cette étude a été effectuée par un cabinet privé et présentée par Valentin Hu docteur en bio-mécanique. La FSU regrette que l'on ait recours au privé alors qu'une enquête avait déjà été réalisée en Bretagne en 2010.

Un diaporama a été visionné, il est consultable sur l'intranet en cliquant sur le lien suivant : [http://intranet.national.agri/IMG/pdf/Resultats\\_enquete\\_exploratoire\\_TMS\\_en\\_abattoirs\\_de\\_boucherie\\_octobre\\_2011\\_cle811cd7.pdf](http://intranet.national.agri/IMG/pdf/Resultats_enquete_exploratoire_TMS_en_abattoirs_de_boucherie_octobre_2011_cle811cd7.pdf)

Le résultat de l'enquête dresse un tableau montrant des problèmes que nous avons très souvent dénoncés :

- Impossibilité de rotations des postes par manque de personnel.
- 50 % de non accord du protocole cadre
- Absence de la partie prévention sur 80 % des cas de TMS

La FSU note que les chefs de service ont admis que l'administration ne met pas tout en oeuvre pour améliorer nos conditions de travail. Nous avons rappelé que nos directeurs sont réglementairement responsables de la santé de leurs agents et qu'ils s'exposent à des poursuites pénales en cas de manquement à leurs obligations.

Le représentant de la DGAL nous a assuré le maintien des effectifs en abattoir mais à effectif des DDPP ou DDCSPP constant. La FSU s'interroge sur les suppressions de postes pour nos collègues contractuels en CDD.

L'analyse de cette gestion dit clairement que les agents hors abattoirs seront appelés à combler les déficits de personnel en abattoir.

La FSU dénonce cette méthode de gestion qui consiste à abandonner les missions de service public et s'indigne des non renouvellement de contrats de nos collègues précaires.

Nous nous sommes engagés à peser au maximum sur la déprécarisation par la titularisation de tous nos collègues non-titulaires.

Une fois n'est pas coutume, le manque de médecin de prévention (et d'autant plus dans certains abattoirs) est toujours là, et sans solution de l'administration.

La FSU rappelle aussi, qu'aux TMS dans les abattoirs s'ajoutent les risques psychosociaux (RPS) dans l'ensemble de notre ministère dû essentiellement à la RGPP.

**Le CHSM avait comme principal thème l'enquête TMS en abattoirs mais la FSU a quand même soulevé d'autres problèmes notamment par des questions diverses :**

#### Problème de santé et sécurité au travail dû à la décentralisation (Enseignement)

- Une question diverse envoyée par la FSU a fait état des problèmes que rencontre la communauté de travail des établissements d'enseignement suite à la décentralisation au point de vue santé et sécurité au travail (même si, bien sur, le problème n'est pas seulement sur ce sujet). Il a été précisé que certaines régions considèrent les problèmes de santé et sécurité de leurs agents (ATE : agents techniques d'enseignement, anciens TOS) de leur seul ressort. De plus, les référents Santé sécurité au travail sont souvent méconnus et ne participent pas aux instances sur l'hygiène et la sécurité de nos établissements (CoHS et CHSR).

La DGER connaît bien le problème mais ne peut avoir de solution efficace car même l'ARF (association des régions de France) ne peut qu'inciter les diverses régions à aller dans ce sens (car chaque région est indépendante !). L'administration indique que les recherches de solutions doivent se faire en priorité localement.

Une telle solution apparaît pour la FSU insuffisante !

#### Augmentation des problèmes de santé que rencontrent les agents de laboratoire (DGER):

- La FSU a demandé si une enquête avait été faite précédemment suite à l'utilisation, pendant de nombreuses années, de différents produits toxiques.

L'administration répond qu' aucune demande de la sorte ne lui est remontée ... Au vu des multiplications des troubles que certains agents de laboratoire subissent il nous faudra mandater la FSU pour une telle demande d'enquête (en revenant bien sur sur toutes les années où les protections des personnels étaient dérisoires!)

#### Embauche de personnel handicapé:

L'administration répond que en 2012 c'est le BOP 215 qui sera concerné et qu'il y aura un gel des postes pour les DRAFF qui ne mettront pas en oeuvre l'obligation de recrutement de personnel handicapé. D'ici 2 ans, ils pensent arriver à 6% de travailleurs handicapés dans le ministère.

#### Exposition du personnel service vétérinaire abattoir et équarrissage :

Le médecin de prévention du MAAPRAT demande que les agents qui ont été en contact du prion l'indique dans une fiche lors de leur départ en retraite. Cette fiche sera conservé dans leur dossier médical.

#### Agenda des réunions de travail du CHSM :

- Groupe de travail "Pénibilité" le 7 Novembre 2011
- Groupe de travail "Droit de retrait" le 22 Novembre 2011

Prochains CHSM : les 31 janvier, 28 juin et 18 octobre 2012

## **Motion intersyndicale FSU - CFDT- FO -UNSA**

### **Poste à Risque + Recrutement à Usage Unique = TMS**

- Nous sommes alertés par des collègues en CDD, dont le contrat n'est pas renouvelé, car victime de ces maladies professionnelles dans l'exercice de leurs missions. Le non renouvellement d'un contrat ne doit pas être motivé par un état de santé.

- Les organisations syndicales condamnent fermement l'attitude de certains directeurs qui, au mépris des lois et de la santé des agents, n'ont pas pris les mesures nécessaires et obligatoires pour préserver la santé de leurs personnels .

- Les organisations syndicales demandent au ministre de l'agriculture de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour stopper les dérives de non renouvellement des contrats des personnels concernés.

- Les organisations syndicales exigent le renouvellement de ces contrats accompagnés d'une reconversion professionnelle de ces agents ainsi que la traçabilité des risques de pénibilité, comme l'obligation en sera faite en 2012.

- Les organisations Syndicales exigent l'obligation de sécurité des agents comme la loi l'impose.

le 18 octobre 2011,

Les représentants des personnels du CHSM